



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.10.016

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN

Rapporteur : Julian PONDAVEN

Différents éléments sont intervenus depuis le vote du budget primitif, c'est pourquoi, il convient de modifier les crédits en conséquence.

Le constat est que la consommation de gaz est plus élevée que prévu alors que la consommation de bois a diminué. Cependant, les dépenses à caractère général restent stables.

Des ajustements viennent modifier la section de fonctionnement en recette et la section d'investissement en dépenses pour 1 011€.

Cependant, des travaux importants doivent être réalisés sur l'équipement de la chaufferie productrice de chaleur. Or, les travaux les plus urgents n'ont pas été prévus initialement sur le budget annexe Chauffage Urbain et les crédits inscrits sont insuffisants pour leur réalisation en 2024.

La suite du programme de travaux serait réalisée en 2025.

La solution envisagée est celle d'une avance remboursable qui permettrait de réaliser les premiers travaux, de les terminer en 2025 financés par un emprunt et de procéder au remboursement à la ville.

Les modifications se traduisent comme suit :

	Nature	Libellé	Total Budget	DM
	13916	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	0,00	1 041,00
	13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	7 528,00	-30,00
Total Chapitre	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	14 702,00	1 011,00
	2031	FRAIS D'ETUDES	5 173,94	
Total Chapitre	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 173,94	
	2153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	15 767,69	10 000,00
Total Chapitre	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 767,69	10 000,00
		Total Dépenses	65 246,45	11 011,00
	001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	21 704,45	
Total Chapitre	001	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	21 704,45	
Total Chapitre	040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	43 542,00	
Total Chapitre	13	Avance remboursable de la ville (compte 1314)		10 000,00
Total Chapitre	021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		1 011,00
		Total Recettes	65 246,45	11 011,00
		Solde Investissement	0,00	0,00
Total Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	242 226,00	
Total	012	CHARGES DE PERSONNEL	7 000,00	

Chapitre				
Total Chapitre	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	43 542,00	
Total Chapitre	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,01	
Total Chapitre	66	CHARGES FINANCIERES	6 654,37	
Total Chapitre	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	
Total Chapitre	023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		1 011,00
		Total Dépenses	316 144,05	1 011,00
	777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	14 702,00	1 011,00
Total Chapitre	042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	14 702,00	1 011,00
Total Chapitre	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVIC	301 440,05	
Total Chapitre	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,00	
		Total Recettes	316 144,05	1 011,00
		Solde Fonctionnement	0,00	0,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la nécessité d'ajuster le budget annexe Chauffage Urbain,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 7 octobre 2024,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la décision modificative N° 1 2024 du budget annexe du Chauffage Urbain telle que présentée ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
 Pour extrait certifié conforme
 La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr